**APPEL À PROPOSITIONS**

1. **Contexte**

Le Fonds des Nations unies pour la Population (UNFPA) est l’agence directrice des Nations Unies en charge des questions de santé sexuelle et reproductive. Notre mission est de créer un monde dans lequel chaque grossesse est désirée et chaque accouchement sans danger. Un monde dans lequel chaque jeune réalise pleinement son potentiel. Ces objectifs convergent, entre autres, à ceux du Gouvernement Burundais, inscrits dans son plan national de développement 2018-2027. C’est dans ce contexte que l’UNFPA appuie le Gouvernement du Burundi dans la mise en œuvre de son plan national de développement à travers le 8e programme de coopération BURUNDI-UNFPA 2019-2023. Un 9eme programme de coopération 2024-2027 vient d’être signé. A cet effet, le Fonds des Nations Unies pour la Population au Burundi recherche à travers cet avis, des partenaires expérimentés pour sa mise en œuvre.

1. **Soumission des dossiers de candidatures**

Les institutions et organisations non gouvernementales tant nationales qu’internationales qui

voudraient compétir sont encouragées à manifester leur intérêt en remplissant le questionnaire et y mettre les attachements demandés à travers le lien <https://shorturl.at/dxAGQ> au plus tard le 30 novembre 2023 à 16h.

Les dossiers de candidatures doivent obéir au protocole de questions/réponses mis en place à travers ce questionnaire obligatoire à répondre et des documents à attacher tels que demander dans le questionnaire.

Les candidatures doivent contenir, entre autres, les principaux documents et informations suivants :

1. Une lettre de motivation non-manuscrite portant le nom exact et adresse physique de l’institution, à adresser au Représentant Résident de l’UNFPA;
2. Une autorisation légale d’exercice des activités au Burundi, délivrée par les autorités compétentes ;
3. Les statuts de l’organisation et le règlement intérieur si disponible ;
4. Un point sommaire du mandat et des missions de l’institution ;
5. Une note descriptive du personnel essentiel de votre organisation et les principales responsabilités de chacun d’eux ;
6. Une description des opérations et des activités pertinentes réalisées au cours des 5 dernières années ;
7. Une note qui établit le lien entre le domaine de l’expertise de l’institution en lien avec le mandat de l’UNFPA que vous trouverez sur le site [www.unfpa.org](http://www.unfpa.org), dans la rubrique « WHAT WE DO » ;
8. La politique de lutte contre l’exploitation sexuelle et abus ;
9. Une proposition budgétisée, des projets/activités à mettre en œuvre en partenariat avec l’UNFPA.

Le document du 9eme programme pays est consultable dans le lien <https://burundi.unfpa.org/fr/publications/9%C3%A8me-programme-de-coop%C3%A9ration-entre-unfpa-burundi-2024-2027> et le Plan stratégique 2022-2027 de l’UNFPA est consultable à travers le lien <https://burundi.unfpa.org/en/publications/unfpa-strategic-plan-2022-2025-1>.

1. **Processus de sélection**

Le processus de sélection des partenaires sera conduit par un comité qui se chargera d’examiner les dossiers de candidature en trois phases :

Une première phase éliminatoire qui va consister à écarter les organisations qui n’auront pas fourni leurs dossiers administratifs complets. Il s’agit notamment de l’inscription administrative au ministère de l’intérieur, de l’autorisation fournie par les autorités compétentes, d’exercer des activités de son mandat dans le territoire national, et de la preuve d’identification au niveau du fisc.

La deuxième phase consistera à analyser le mandat et la nature des activités en lien avec le mandat de l’UNFPA réalisées par l’institution au cours des 5 dernières années.

La dernière phase est celle qui va évaluer le partenaire sur la base du checklist dans le lien <https://docs.google.com/document/d/1g0bHyx3M8dqpFvdOuYPV8PsQaRgMVoph/edit>. Il montre les pondérations qui seront appliquées à chacune des compétences attendues de l’organisation.

A l’issue du processus de sélection, l’UNFPA retiendra une liste d’institutions qui seront invitées à présenter un «proposal» plus descriptif en lien avec les objectifs déclinés dans le 9e programme. Ce proposal sera le document qui permettra au comité de donner avis définitif pour être sélectionné comme partenaires de mise en œuvre de son 9ème programme.

1. **Mentions spéciales**

Le Comité d’examen des dossiers portera une attention particulière aux associations des Jeunes, des Femmes et aux Consortiums.

L’UNFPA se réserve le droit de ne pas donner de réponses à chaque organisation postulante.

Fait à Bujumbura, le 26 octobre 2023

La Représentation

Fonds des Nations Unies pour la Population

au Burundi